

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

**MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE D'ADJOHOUN**

Consultant

Philippe TCHEGNON

Ingénieur Agro-socioéconomiste

Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie Rurale

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mai 2006

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	10
1.1 Situation géographique et cadre physique	10
1.2 Cadre Administratif.....	12
1.2.1 Aspect administratif	12
1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat	13
CHAPITRE II : POPULATION.....	14
2.1 Etat de la population	14
2.2 Mouvements de la population.....	15
2.3 Ménages	15
2.4 Ethnies dominantes	16
2.5 Religions dominantes.....	16
2.6 Habitat	16
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE	17
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	17
3.2 Organisation de la société civile	18
3.3 Structures d'accompagnement du développement de la commune	18
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	19
4.1 Santé	19
4.2 Action sociale.....	21
4.3 Education et formation	21
4.4 Arts, culture, sports et loisirs	26
4.4.1 Arts et culture	26
4.4.2 Sports et loisirs	26
CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES	27
5.1 Agriculture	27
5.2 Elevage	31
5.3 La pêche et la pisciculture	32
5.4 La transformation et stockage.....	33
5.5 L'industrie	33
5.6 Artisanat	34

5.7 Commerce.....	34
5.8 Transport et communication	35
5.9 Tourisme et hôtellerie.....	36
5.10 L'exploitation forestière	36
5.11 Mines, énergie et hydraulique	36
CHAPITRE VI : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal....	37
6.1 Processus d'élaboration du budget	37
6.2 Analyse budgétaire	38
6.2.1 Analyse globale du budget	38
6.2.2 Analyse des sources de recettes de la commune	40
CHAPITRE VII : STRATEGIE DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	41
7.1 Définition et critères de choix des filières porteuses.....	41
7.1.1 Définition d'une filière	41
7.1.2 Les critères de choix des filières porteuses	41
7.2 Les étapes d'analyse des filières.....	42
7.3 Identification des filières porteuses dans la commune d'Adjohoun.....	44
7.3.1 Filières porteuses dans la commune d'Adjohoun	44
7.3.2 Filière levier de développement de la commune d'Adjohoun	45
7.4 Stratégies de valorisation de la filière levier : le Palmier à huile.....	45
7.4.1 Caractéristiques de la filière.....	45
7.4.2 Organisation de la filière et les principaux acteurs	46
7.4.3 Stratégie de développement de la filière au niveau national.....	46
7.4.4 Stratégies communales	47
CHAPITRE VIII : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	48
ANNEXES	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des villages et quartiers de ville de Adjohoun par arrondissement

Tableau 2 : Populations par sexe des différents arrondissements de la Commune de Adjohoun

Tableau 3: Situation sanitaire de la Commune de Adjohoun

Tableau 4: Vue synoptique de la situation de l'éducation dans la Commune de Adjohoun

Tableau 5 : Estimation des superficies emblavées et contribution à la production par type de culture

Tableau 6: Evolution des superficies des principales cultures au cours des cinq dernières années

Tableau 7 : Evolution des effectifs des principales espèces d'animaux élevées au cours des 5 dernières

TABLEAU 8: ESPECES DE POISSONS DANS LA COMMUNE D'ADJOHOUN

Tableau 9 : Capacité d'investissement et capacité de financement de la commune d'Adjohoun

Tableau 10 : Evolution des ressources propres de la commune pendant les cinq dernières années

Tableau 11: Atouts et contraintes des principales sources de revenus de la commune d'Adjohoun

Tableau 12: Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement de la commune d'Adjohoun et les raisons du choix

Tableau 13: Le choix de la filière levier pour la commune d'Adjohoun et pour la zone agroécologique 7

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des ménages par arrondissement

Sigles et abréviations

ASF	Association des Services Financiers
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CSAF	Chef Service Affaires Financières
FED	Fonds Européen de Développement
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
MSP	Ministère de la Santé Publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PADSA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDM	Programme de Développement Municipal
PDRT	Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement
SONEB	Société des Eaux du Bénin
MICPE	Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProCGRN	Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNV	Organisation Néerlandaise pour le Développement

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune d'Adjohoun

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques déconcentrés et aux acteurs intervenant en appui au développement de la commune d'Adjohoun pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

Au Bénin, d'une manière générale, et au niveau local en particulier, les acteurs économiques rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de deux ordres :

- Au plan institutionnel, l'environnement est peu favorable à leur implantation et leur développement (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales,)
- Au plan professionnel le secteur privé local est peu structuré.

Les vraies raisons qui expliquent ces difficultés sont les suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières dont dispose les communes. En effet, l'Etat continue de prélever une bonne partie des ressources fiscales communales pour alimenter son budget. Par suite, les subventions d'investissement allouées par l'Etat aux communes sont encore faibles voire inexistantes. Enfin, une bonne partie des aides internationales destinées aux communes transitent par le budget national ou les ministères sectoriels et réduit la marge de manœuvre des communes dans l'utilisation des fonds et le choix de leurs domaines d'intervention prioritaires.
- L'imprécision et parfois le caractère restrictif du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales (compétences) dans les textes de loi sur la décentralisation.
- L'insuffisance ou parfois le manque de ressources humaines compétentes et de savoir-faire en matière de développement économique local.

En conséquence, le potentiel économique est faiblement valorisé ce qui limite la création de richesse et d'emploi au niveau local.

Trois ans après la mise en place effective de la décentralisation au Bénin, il importe de s'interroger sur le rôle des communes dans la promotion économique de leur territoire. C'est l'objet de la présente « étude sur le rôle des communes dans la promotion économique local et la valorisation des filières porteuses ».

Cette étude s'efforce de répondre aux quatre grandes interrogations ci-après :

- Quelles sont les potentialités économiques de chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles

porter elles-mêmes les actions ou les déléguer à d'autres acteurs ?
Lesquels ? Quelle instance de dialogue avec les acteurs économiques ?

- Quels procédures, dispositifs, actions ou outils la commune doit-elle développer pour répondre le mieux possible aux attentes des acteurs économiques ?

Réalisée par le cabinet Afrique Conseil, cette étude est financée par le PRODECOM, et vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

Au terme de cette étude, il est attendu que :

- les communes connaissent leur rôle dans la promotion économique de leur territoire ;
- les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- les communes disposent de monographie économique de leur territoire.

L'étude est conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un Comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement économique local. Elle est exécutée en six principales étapes que sont :

- Etape 1 : Préparation et planification de l'étude : mise en place de l'équipe de pilotage, cadrage de la mission avec le commanditaire, planification et validation de l'agenda de déroulement de l'étude, collecte de la documentation dans les structures ministérielles (MAEP, MICPE, MSP,), des institutions partenaires au développement (SNV, ProCGRN& PGTRN/GTZ.....)
- Etape 2 : Collecte des données sur les expériences de développement local au niveau des communes, sur la vie économique (filières : acteurs impliqués, organisation, problématique, rencontre avec les personnes ressources) et dans les domaines socioculturels. Cette collecte a été faite aux moyens d'entretiens avec les élus locaux et le personnel technique de la mairie, les

responsables des services déconcentrés et les responsables d'ONG et de projets intervenant dans le développement de la commune

- Etape 3: Réalisation des ateliers régionaux par zone agro écologique (8)
- Etape 4 : Elaboration des monographies économiques communales sur la base des données recueillies au cours des étapes précédentes ;
- Etape 5 : Réalisation d'un atelier national de validation des résultats de l'étude au quel ont pris part les élus locaux, les membres du Comité de Suivi, les représentants des structures publiques et privées chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la cellule du FED et du PDM etc.....
- Etape 6 : Elaboration du rapport définitif de l'étude

Le présent document rend compte du rapport de la monographie économique de la Commune d'Adjohoun et est structuré outre l'introduction, en huit chapitres à savoir :

- Chapitre 1 : Cadre physique et administratif
- Chapitre 2 : Population
- Chapitre 3 : Organisation sociale
- Chapitre 4 : Secteurs sociaux
- Chapitre 5 : Activités économiques
- Chapitre 6 : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal
- Chapitre 7 : Stratégie de valorisation des filières porteuses
- Chapitre 8 : Conclusion et recommandations

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Situation géographique et cadre physique

La Commune de Adjohoun est située au centre du Département de l'Ouémé, dans la vallée et à 32 km au Nord de Porto-Novo, Capitale du Bénin. Sa superficie totale est d'environ 308 km². Elle est limitée au Sud par la Commune de Dangbo, au Nord par celle de Bonou, à l'Est par la Commune de Sakété et à l'Ouest par les Communes d'Abomey-Calavi et de Zè. Sa population est d'environ 60 955 habitants (RGPH3, INSAE 2002)

Le climat de Adjohoun est de type subtropical avec deux saisons pluvieuses : une grande d'avril en juillet, une petite de septembre en novembre et deux saisons sèches, une petite d'août en septembre, la grande de décembre en mars. Cela permet deux cycles de cultures aussi bien sur le plateau que dans la plaine inondable. Les précipitations sont irrégulièrement réparties tout au long des saisons pluvieuses, ce qui constitue handicap pour l'agriculture pluviale. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1122,19 mm en 50 jours de précipitation.

Il existe deux types de sols à Adjohoun :

- les sols de bas-fonds (environ le tiers de la superficie totale de la Commune), riches et propices pour la culture du riz et de certaines cultures de contre saisons (maïs, niébé, manioc et produits maraîchers) ;
- les sols ferrallitiques (terres de barre) très pauvres et à faible rendement.

Les sols de bas-fonds sont profonds, perméables et appropriés pour la production des céréales, des légumineuses (Niébé) et des cultures maraîchères. Ils sont d'accès difficile pendant la saison pluvieuse. Les sols ferrallitiques, du fait de leur lessivage, ont un faible taux de matières organiques et les techniques agricoles pratiquées ne permettent pas leur restitution. Ces sols pauvres, sont dénaturés en surface sur le plateau. Ils sont profonds, perméables et appropriés pour la production des cultures vivrières et pérennes (palmiers à huile, essences forestières et fruitières).

Le couvert végétal de Adjohoun a subi une forte dégradation sous l'influence des actions anthropiques à travers l'exploitation agricole et les feux de brousse. En dépit de la pluviométrie relativement bonne dans la région, la végétation primaire a disparu et est remplacée par des palmeraies. On trouve néanmoins par endroits, de la savane herbacée, de la savane arbustive, des prairies et des marécages dont certains sont en voie de comblement du fait de l'ensablement. La seule forêt relique classée se trouve à Togbota (10 ha environ). Elle constitue l'habitat du singe à

ventre rouge (*Cercopithecus erythogaster*: ZIN. KAKA), espèce en voie de disparition,. Au titre des ressources naturelles, on peut mentionner l'existence d'une source thermique à Gogbo qui pourrait être valorisée de même que des îlots de forêts sacrées un peu partout dans la Commune.

La faune n'est pas restée en marge de l'action humaine, à telle enseigne que les personnes âgées, s'accordent pour dire, qu'aujourd'hui la plupart des espèces ont disparu. Ce qui reste de la population faunique est constituée de :

- faunes aviaires (poule d'eau, le martin pêcheur...);
- rongeurs (cricétome, écureuils, aulacodes, pork-épic...);
- lagomorphes (lièvre);
- singes (monarque, singe à ventre rouge ...);
- reptiles (python, vipère, couleuvre, crocodile...);
- herbivores (cob de buffon);
- carnivores (chats sauvages).

Dans la Commune, se fait l'exploitation artisanale du sable du fleuve Ouémé et d'autres plans d'eau pour les travaux de construction. Ce sable qui ne contient pas du sel est très recherché par les entreprises et peut ainsi constituer une source de revenus non négligeable pour les populations et la Commune.

Le relief de la Commune d'Adjohoun est composé de deux unités géomorphologiques :

- Un plateau de faible altitude dont le modèle présente des ondulations moyennes fortes.
- Une plaine inondable d'axe Nord-Sud qui, dans la topo séquence Est-Ouest, jouxte le plateau. Elle s'étend de part et d'autre du fleuve Ouémé qui l'inonde annuellement entre les mois de juillet et novembre.

Le territoire de la Commune dispose d'un réseau hydrographique dense dont le plus important cours d'eau est le fleuve Ouémé auquel viennent s'ajouter le confluent *Só*, les rivières *Tovè*, *Sissè*, les lacs *Hlan*, *Hounhoun* propices à l'exploitation halieutique parce qu'ils regorgent d'une diversité de ressources halieutiques. Le fleuve Ouémé qui traverse la Commune constitue sans aucun doute un atout majeur pour la production agro-piscicole.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Aspect administratif

Administrativement, la Commune d'Adjohoun est constituée de 55 villages et quartier de ville répartis dans huit (8) Arrondissements à savoir : Adjohoun, Akpadanou, Awonou, Azowlissè, Dèmè, Gangban, Kodé et Togbota.

Selon les lois de la décentralisation, la Commune est dotée de personnalité morale et juridique avec une autonomie financière. Elle a à sa tête un Maire qui est un conseiller élu par le Conseil communal. Les Arrondissements et les villages sont respectivement administrés par des Chefs d'Arrondissement élus par les conseillers et Chefs de village élus par la population.

Le tableau 1 présente la répartition des villages et quartiers de villes par arrondissement dans la Commune de Adjohoun.

Tableau 1 : Répartition des villages et quartiers de ville de Adjohoun par arrondissement

Arrondissements	Nombre de village	Villages
AKPADANOU	9	Allandohou I, Allandohou II, Dekanme, Fonly, Houedo-Ague, Houedo-Wo, Houinsa, Kpatinsa, Sokpetinkon.
AWONOU	4	Abidomè, Assigui, Awonou, Siliko
AZOWLISSE	14	Abeokouta, Ague Gbagodo, Akouehan Tohoue, Cadebou, Gbada, Gbedogo Oudanou, Gbekandji I, Gbekandji II, Houeda, Houssa, Klogbomey, Kpodedji, Sissekpa, Tode
DEME	4	Deme, Fanvi, Gla, Ahlan.
GANGBAN	6	Agonlin, Ahouandjannanfon, Dannou, Gangban, Gogbo, Lowe
KODE	6	Kode Akpo, Gbannan, Hlankpa, Kakanitchoe, Kode Ague, Gouke
TOGBOTA	2	Togbota-Ague, Togbota-Oudjra
ADJOHOUN	12	Abato, Agbakon, Allanzounme, Aname Kindji, Assrossa, Goutin, Houekpa Kpota, Lokossa, Zoungome, Wadon, Houèkpa Dogbamè, Sinkandji

Source : RGP3, INSAE (2002) + enquêtes 2006

1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat

Au total, pour son fonctionnement, la Commune de Adjohoun dispose de huit (8) services qui se complètent. Les différents services qui animent l'administration municipale à Adjohoun sont :

- Le Secrétariat Général (SG)
- Le Service des Affaires Générales (SAG)
- Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- Le Service des Affaires Financières (SAF)
- Le Service des Affaires Economiques (SAE)
- Le Service des Etats Civils et des Affaires Sociales (SECAF)
- Le Service de l'Information de la Communication et de la Documentation (SICD)
- Le Service de la Transmission (ST)

En plus des services sus-cités, chaque arrondissement dispose d'un bureau d'arrondissement qui est dirigé par un chef Arrondissement, membre du conseil communal. Ces bureaux sont pour la plupart en état de délabrement poussé, inachevé ou inexistant.

Le personnel de la Mairie est vieillissant et les matériels de bureau font cruellement défaut. Aussi le niveau de performance de la Mairie reste-t-il très faible.

Plusieurs services déconcentrés de l'Etat sont représentés au niveau de la Commune de Adjohoun. Il s'agit de :

- L'Hôpital de zone et les centres de santé ;
- La Circonscription scolaire ;
- Le Centre de promotion sociale ;
- La Gendarmerie ;
- La SBEE ;
- Le Service de Poste, Téléphone et Télécommunications ;
- La Recette perception ;
- Le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA) ;
- Le Camp militaire de Gbada ;
- Le Service des Impôts ;
- La SONEB ;

- Coordonnateur Alphabétisation à la mairie.

Le plus grand problème rencontré par la population au niveau des ces services est le disfonctionnement de ces derniers ; disfonctionnement dû à l'insuffisance cruelle de personnel qualifié et le mauvais accueil qui lui est réservé par les personnes qui y travaillent.

CHAPITRE II : POPULATION

2.1 Etat de la population

La population de la Commune de Adjohoun est estimée en 2002 à 60 955 habitants (RGPH3, INSAE) répartie dans les huit Arrondissements comme le montre le tableau n°2. Globalement, la densité de la population est de 183 habitants/km².

Tableau 2 : Populations par sexe des différents arrondissements de la Commune de Adjohoun

Arrondissement	Population		
	Totale	Masculin	Féminin
AKPADANOU	6 158	2 903	3 255
AWONOU	4 173	1 971	2 202
AZOWLISSE	16 883	8 067	8 816
DEME	1 785	834	951
GANGBAN	11 755	5 918	5 837
KODE	5 289	2 561	2 728
TOGBOTA	2 789	1 357	1 432
ADJOHOUN	7 623	3 568	4 055
Commune De Adjohoun	56 455	27 179	29 276

Source : RGPH3, INSAE (2002)

Le tableau 2 montre que la population est composée de 48% d'hommes et d'environ 52% de femmes.

La population de Adjohoun est très jeune, avec plus de 80% de personnes âgées de moins de 40 ans. Elle est essentiellement rurale et plus de 80% de la population active est occupée dans le secteur agricole.

2.2 Mouvements de la population

Vu la situation démographique de la Commune de Adjohoun, elle dispose théoriquement d'un potentiel humain capable d'accomplir son développement. Cependant, il y a un important flux migratoire qui s'observe dans deux sens ; l'entrée d'étrangers dans la Commune et la sortie des autochtones. Le flux a été trop perceptible de la période 1992 à 2000. Les immigrations ont favorisé l'installation des *Tori, Adja, Mina* du Mono et des *Gouns* venus de Porto-Novo pour le commerce d'exploitation des ressources naturelles (*vin de palme*). De même, il y a eu un mouvement massif des bras valides (hommes et femmes) de la Commune de Adjohoun vers le Nigeria, le Gabon et vers les centres urbains du pays (Porto-Novo, Cotonou, Abomey) en quête d'emploi.

2.3 Ménages

Le nombre de ménages selon le RGPH3 dans la Commune de Adjohoun est de 12 101 avec une taille moyenne de l'ordre de 4,5.

La figure 1 présente la répartition des ces ménages dans les différents arrondissement de la Commune.

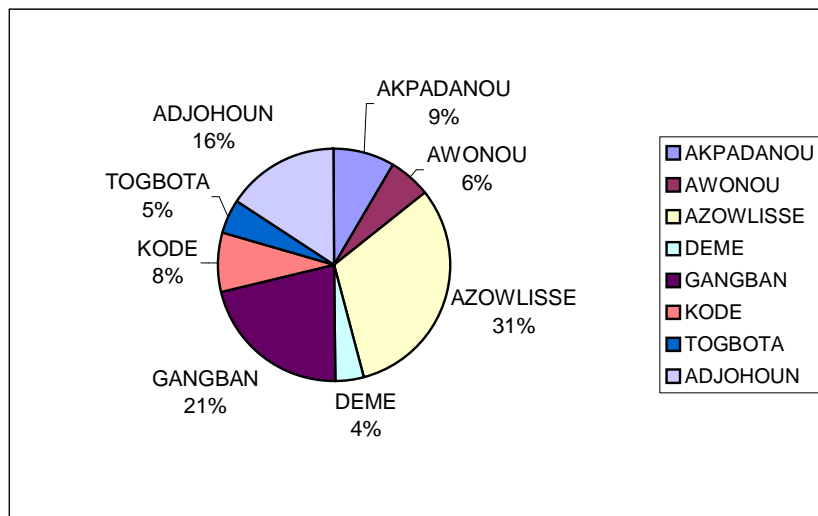


Figure 1 : Répartition des ménages par arrondissement

2.4 Ethnies dominantes

La Commune de Adjohoun est peuplée par des groupes ethniques venus d'horizons divers. Il s'agit :

- des *Fanvinous* (ou *Ifèvi*, fils d'Ilè-Ifè) venus du Nigeria ,
- des *Fons*, les *Aizos*, les *Adjias* venus du plateau d'Allada et du Mono.
- des *Wémènous*, descendants de Togbota , l'ancêtre fondateur de l'ancien royaume des *Wémènous* du plateau d'Abomey,
- des *Djigbé nous* et *Kpomenous*, originaires du Nord du plateau d'Allada,
- des *Tossonous* d'origine Yoruba, venus du Nigéria,
- Les *Glonous* d'origine Igba, venus d'Abeokuta au Nigéria.
- Les *Gbékonnou* venus de Zangnanado,
- Les *Glanou* qui venus d'Oyo au Nigéria

Les quatre (04) ethnies essentielles sont : le *Wemè*, le *Fon*, le *Yoruba* et le *Adja*. L'ethnie majoritaire est le *Wemè*, suivie des *Fon* et des *Yoruba*.

2.5 Religions dominantes

Les religions importantes pratiquées dans la Commune de Adjohoun sont : l'animisme et le christianisme. On observe cependant le développement de l'Islam dans la Commune et un foisonnement d'églises.

L'homogénéité linguistique constitue un fait remarquable et devrait constituer un levain pour le fonctionnement de la solidarité.

2.6 Habitat

L'habitat à Adjohoun est dominé par des constructions en matériaux locaux. La majorité des bâtiments sont construits en mur de terre de barre couvert de paille ou de tôle. Il existe des bâtiments en matériaux définitifs couverts de tôle mais en nombre relativement faible.

Les travaux d'aménagement et d'assainissement des voies ont permis d'avoir à Adjohoun près de 1,7 km de caniveaux. On note quelques latrines familiales mais pas de latrines publiques. La plupart des populations défèquent encore dans la nature, ce qui augmente les risques de contaminations et de maladies.

Sur les huit (8) arrondissements que compte la Commune, seulement deux (2) sont partiellement électrifiées. Un service de la SBEE est installé dans la commune mais de plus en plus les services rendus par cette société ne sont pas des plus

satisfaisants. La fermeture du guichet permanent qu'elle avait installé dans la commune pour le paiement de la facture de consommation constitue un signe d'une mauvaise performance. Aussi pour avoir un raccordement de disjoncteur faut-il faire une demande qui dure des mois dans les tiroirs. Les populations se contentent de l'utilisation du pétrole lampant.

Seuls les arrondissements d'Adjohoun et d'Azowlissè sont couverts en réseau de la SONEB. Le problème de couverture en eau potable se pose cruellement aux populations de la commune, surtout celles de la vallée. Quelques points d'eau aménagés et quelques puits existent dans certains villages de la commune notamment sur le plateau. Mais ces infrastructures installées souffrent de manque d'entretien et sont pour la plupart devenues aujourd'hui des éléphants blancs. Le niveau de couverture des besoins en eau potable des populations est encore en dessous des normes.

Adjohoun dispose d'un service de l'Office des Postes et Télécommunication. Mais les lignes téléphoniques couvrent actuellement deux Arrondissements sur les huit de la commune. En matière de communication on dénombre 108 abonnés sur 300 zones. L'Arrondissement de Gangban dispose aujourd'hui d'un publiphone qui permet un temps soit peu aux populations de la localité de communiquer. Avec la digitalisation du réseau d'Adjohoun, plusieurs opportunités s'offrent à la population en matière des nouvelles technologies de communication.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Dans la Commune de Adjohoun, le pouvoir traditionnel intervient beaucoup plus pour la régularisation sociale. Sur ce plan, on remarque que les institutions traditionnelles co-habitent avec l'administration. Quelques chefferies traditionnelles restent vivaces dans certains Arrondissements de la Commune ; on y retrouve de nombreux dignitaires de cultes exerçant un pouvoir sacré et qui sont très respectés. L'influence de ces derniers joue certainement un rôle dans la politique locale.

Les coutumes varient d'une collectivité à une autre et d'un milieu à un autre. Par exemple le *Chai chai* chez les *Djigbé nous* d'Azowlissè, amène la paix et favorise la production agricole. Le *Oro* dans quelques Arrondissements plus précisément à Awonou, Akpadanou, une partie de Adjohoun et d'Azowlissè est destiné à chasser les mauvais esprits. Le *Zangbéto* dans presque tous les Arrondissements assure la sécurité traditionnelle de toute la population. Cependant, on enregistre plus d'inefficace de nos jours.

3.2 Organisation de la société civile

L'organisation de la société civile de Adjohoun concerne les groupements et associations par secteur d'activités et dont la vocation est de contribuer au développement des différents secteurs de développement de la Commune. Au nombre des principales organisations de la Commune on peut citer :

- Organisations paysannes (Groupements Villageois de producteurs : GV, Groupements de Femmes : GF, Union Communale des Producteurs : UCP) ;
- Union Communale des GF (UCGF) ;
- Comité de Gestion de centre de santé d'Arrondissement (COGEA) ;
- Comité de Gestion Communal de Centre de santé (COGEC) ;
- AMAE, Association Municipale d'Action environnementale ;
- APE : Association des Parents d'Elèves ;
- Association des Jeunes ;
- Association des Planteurs de Palmier à Huile (démembrement communal de la Fédération Nationale des Producteurs de Palmier à Huile FNPPH-BENIN) ;
- La Coopérative d'Aménagement Rural (CAR) d'AKPADANOU.

3.3 Structures d'accompagnement du développement de la commune

Dans la commune de Adjohoun certaines institutions de la société civile et quelques projets accompagnent le développement. Les principales structures qu'on peut citer sont :

- Les institutions de micro finance (CLCAM, CREP, GRAPAD, FACOR, ASF, REDAD, PAPME à Azowlissè) ;
- Les ONG (Amour sans frontière, GRADI, FACOR, ADIL, HUNGER PROJECT, AFVP, ALTERNATIVES, GARDIEN, GEFAD, ACTION PLUS...);
- Le projet d'appui au développement des activités génératrices de revenus (PAGER), PADRO, PADFA, PADEAR, PADPPA, ONG Foi et Partage (organisation caritative pour les médicaments génériques).

Les structures de développement qui interviennent à Adjohoun entretiennent très peu de relation entre elles. Il n'existe aucun cadre de concertation pour la coordination des actions. Ce qui constitue une faiblesse préjudiciable à l'augmentation de l'impact des interventions étant donné que la recherche de synergie n'est pas assurée.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

La plupart des Arrondissements de Adjohoun ne disposent pas de centre de santé (CSA). La commune abrite l'hôpital de zone. Les prestations de services dans cet hôpital ne combleront pas l'attente des populations. Ceci à cause de :

- l'état défectueux et de la vétusté des équipements
- insuffisance de médecins spécialistes
- manque de personnel de santé
- insuffisance d'équipements sanitaires

Le taux de fréquentation des formations sanitaires est globalement faible mais relativement élevé chez les femmes pour les raisons de maternité. Sur la base des données de la population de 2002, il apparaît que la Commune d'Adjohoun dispose d'un médecin pour plus de 19 000 habitants alors que la norme de l'O.M.S fixe un médecin pour 10.000 habitants. Au total, outre le manque de matériel médico – technique, il y a une insuffisance de formation des mutuelles de santé et il n'existe pas des trousseaux d'urgence dans les formations sanitaires.

La récupération des cas d'anémie n'est pas assurée car la Commune ne dispose d'aucun poste de transfusion sanguine. Les taux de couverture en consultation prénatale obtenus dans la Commune au cours des années 2000, 2001 et 2002 sont respectivement de 65% ; 67,7% et 62,5%. Quant aux taux de couverture pour les vaccinations infantiles, ils sont satisfaisants pour BCG ; DTCP 3 et VAR pour lesquels il est enregistré en 2002, respectivement de 83,6% ; 82,4% et 77,1%. Par contre il reste faible pour le VAT (46,1%).

Le tableau 3 présente le niveau d'équipements ainsi que la situation du point de vue de la disponibilité du personnel sanitaire dans la Commune.

Tableau 3 : Situation sanitaire de la Commune de Adjohoun

Arrondissement	Type de centre existant	Etat		Personnel de santé disponible				Equipement et matériel		Observation
		Bon	Délabré	Médecin	Infirmier	Sage femme	Autres	Suffisant	Insuffisant	
ADJOHOUN	CSC	x		01 Médecin Généraliste	12	4	30		x	Plomberie et électricité à problème
	CSA	Néant								A construire
	UVS	Néant								
AKPADANOU	CSA	Non conforme		0	02	01	8 AS		X	Construire la maternité + logements Infirmier et SFE
	Dispensaire isolé de Houèdo	Bon		0	0	0	1 AS			Pas conforme
	UVS de Siliko		X	0	0	?	1 AS		X	
AWONOU	CSA (maternité + dispensaire)		X	0	01	0	3 AS		n'existe pas	En construction non achevé
AZOWLISSE	CSA	x		0	02	2	9 A S		X	Pas de clôture, installations électrique + plomberie à problème
	CS de GBADA	x		0	1	0	1 A S		X	A améliorer
	UVS de GBEKANDJI	Détruit, à réfectionner	X	0	0	0	1		n'existe pas	A améliorer
DEME	CSA	Néant								
	UVS	Néant								
	Cabinet privé de santé									Non conforme
GANGBAN	CSA		X	0	1	0	6 A S		X	(En construction) A construire entièrement
	UVS de GOGBO	Néant	X	0	0	0	1 A S		n'existe pas	
KODE	CSA	x		0	02	01	3 A S		X	Equipement à compléter
	UVS de HLANKPA								n'existe pas	A construire entièrement

TOGBOTA	CSA	bâtiment loué, comme un dispensaire isolé		0	0	0	1 A S		n'existe pas	A construire entièrement
---------	-----	---	--	---	---	---	-------	--	--------------	--------------------------

Source : PDC + enquêtes (2006)

Dispensaire isolé : Un bâtiment qui sert à tout faire (soins prénatals, accouchement, consultations, etc..) mais qui ne respecte pas les normes requises.

4.2 Action sociale

En ce qui concerne l'action sociale, trois structures non gouvernementales s'ajoutent au Centre de Promotion Sociale pour mener des actions en direction des couches défavorisées comme le montre le tableau suivant. Les domaines d'intervention vont du microcrédit aux femmes, à la santé et aux aides aux enfants en situation difficile, orphelins et personnes indigentes

Structure	Actions
CPS	Micro crédits aux femmes, aide aux orphelins pour exonération des contributions scolaires, secours aux indigents
Amour sans frontière	Secours aux indigents, orphelins
Sœur de la Providence	Couture, tricotage et tissage pour les jeunes filles déscolarisées
Sœurs de Azowlissè	Santé, cas d'indigence, récupération des enfants en situation difficile

Source : Enquêtes (2006)

4.3 Education et formation

Il existe dans la Commune de Adjohoun des établissements scolaires publics et privés. La Commune compte une cinquantaine d'écoles primaires publiques, deux écoles maternelles publiques, deux collèges d'enseignement général (CEG) publics et cinq écoles privées dont trois d'enseignement secondaire général, une d'enseignement primaire et la troisième qui s'occupe de l'enseignement technique.

Bon nombre d'écoles primaires sont encore en matériaux précaires. Mais le problème majeur rencontré au niveau de ce secteur dans la Commune est l'insuffisance de personnel enseignant qualifié et d'équipements de laboratoire.

Sur un effectif de 385 enseignants (tous ordres d'enseignement confondus), la commune n'a que 37% d'enseignants permanents. Les enseignants communautaires/vacataires constituent les 48,8% de l'effectif total et les enseignants contractuels 14%.

Au plan éducatif le ratio élève/maitre est d'un maître pour plus de 70 élèves alors que la norme selon l'UNESCO recommande un enseignant pour 25 à 30 élèves.

Le taux de scolarisation des filles est faible (31,7%) par rapport à celui des garçons (68,4%)

Le tableau 4 présente une vue synoptique de la situation de l'éducation dans la Commune de Adjohoun.

Tableau 4: Vue synoptique de la situation de l'éducation dans la Commune de Adjohoun

Variables Arrondissements	Effectifs			Nombre d'écoles	Nature des modules		Personnel			Mobilier	Observations
	Filles	Garçons	TOTAL		Définitif	Précaire	Permanent	Contractuel	Communautaire / Vacataire		
ADJOHOUN											
EPP	950	1185	2135	06 publiques	34	14	19	03	19	650	Insuffisance de personnel qualifié de mobiliers et de modules de classes.
Ecole maternelle				02 Privées							
<i>Ecole catholique</i>	26	16	42	01	01	-	01	-	-	40	
CEG	36	67	01	-	06	03	-	-	30		31
	276	1109	1385		08	00	08	03	28	-	Même observation
C.S L'ESCALE	66	94	160	-	01	02			20	-	Même observation
CSM Vallée	25	63	88	-	01				26	-	Même observation
Ecole prof. CETIC	08	21	29			X	5	7	0	30	
AZOWLISSE											
EPP	1658	2621	4279	18	62	38	38	16	38	1410	Insuffisance de personnel qualifié de mobilier et de modules de classes.
Ecole Maternelle	29	34	63	2	2	1	2	6	-	-	
<i>Ecole catholique</i>	40	44	84	-		-	04			-	
CEG	239	497	736		02		04	05	19		Idem

Variables Arrondissements	Effectifs			Nombre d'écoles	Nature des modules		Personnel			Mobiliers	Observations
	Filles	Garçons	TOTAL		Définitif	Précaire	Permanent	Contractuel	Communautaire / Vacataire		
<i>L'ESPERANCE</i>	59	124	183	1	-	Précaire	04	-	04	93	
AKPADANOU											<i>Idem</i>
<i>EPP</i>	409	734	1143	05	12	12	11	09	07	450	
<i>Privée Sokandjo</i>	106	189	295	1	6	1	06	-	-	190	<i>Idem</i>
AWONOU											<i>Idem</i>
<i>EPP</i>	254	548	802	04	12	07	08	07	06	405	
DEME											<i>Idem</i>
<i>EPP</i>	146	234	380	02	08	03	07	-	04	97	
GANGBAN											<i>Idem</i>
<i>EPP</i>	537	1032	1569	06	11	18	15	06	06	456	
KODE	293	600	893	05	10	09	10	03	07	339	<i>Idem</i>
TOGBOTA	111	278	389	02	06	6	03	02	04	116	<i>Idem</i>
Total Commune	5255	9438	14693	56	176	117	143	54	188	4276	
Pourcentages	36%	64%	100%		60%	40%	37,14	14,02%	48,84%		

Source : Circonscription scolaire d'Adjohoun (2006)

4.4 Arts, culture, sports et loisirs

4.4.1 Arts et culture

Dans le domaine de la culture, on peut citer le Zangbéto, le Oro, le Gèlèdè, l'échasse appelée en vernaculaire kpodjiguèguè, Massè, Eyo, Kpalogo Gohoun (rythmes) qui constituent des activités culturelles qui drainent un monde impressionnant.

4.4.2 Sports et loisirs

Dans la Commune d'Adjohoun, les jeunes pratiquent les jeux sportifs tels que le football, l'athlétisme.... etc. Mais il n'existe pas des organisations de grande envergure autour de sport.

Il y a une maison des Jeunes à Adjohoun et c'est seulement cette maison qui fait office de centre de loisirs. Il existe également un terrain de football à Adjohoun Centre.

CHAPITRE V : ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'agriculture absorbe la grande partie de la main d'œuvre disponible dans la Commune. C'est une agriculture utilisant des techniques rudimentaires peu propices pour une intensification de la productivité de la main d'œuvre.

En effet, en dehors des travaux nécessitant de gros efforts physiques tels que le défrichage, le labour et la construction d'infrastructures de stockage qui relèvent souvent des hommes, les femmes aussi contribuent aux activités agricoles par les opérations de semis, de sarclage, de récolte et de transport. Les moyens de production restent rudimentaires et les productions vivrières et maraîchères restent dominantes et sont destinées à satisfaire les demandes alimentaires des populations rurales et urbaines dans le commerce au niveau local (marché régional d'Azowlissè), d'Akpadanou et à l'intérieur du pays : Porto-Novo, Cotonou, Sakété, et l'extérieur : Nigeria.

Les techniques de production (culture itinérante sur brûlis) sur le plateau contribuent à l'appauvrissement des sols. La superficie cultivable à Adjohoun s'évalue à 28000 ha environ et celle cultivée est d'environ 21000 hectares. La vallée enrichit par le limon déposé par la crue annuellement est très propice pour les cultures maraîchères et de contre saison. Le tableau 5 rend compte de la part de la superficie emblavée et la part de la production par culture au niveau de la commune.

Tableau 5 : Estimation des superficies emblavées et contribution à la production par type de cultures

Spécifications	Superficies emblavées (%)	Production (%)
Céréales	30	31
Cultures maraîchères	18	25
Légumineuses	18	18
Racines et Tubercules	14	22
Cultures industrielles	2	4

Source : CeRPA Ouémé-Plateau (2006)

Le tableau 6 montre l'évolution des superficies et des rendements des principales cultures pour les six dernières campagnes agricoles dans la Commune.

Tableau 6: Evolution des superficies des principales cultures au cours des cinq dernières années.

Cultures	1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003			2003-2004		
	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod	Superf	Rend	Prod
Maïs (total)	6388	1012	6467	7809	1236	9655	6180	1082	6689	6041	818	4940	10321	952	9830	7405	554	4106
Niébé	5028	817	4106	6073	867	5266	4750	913	4339	2883	800	2306	4059	800	3247	585	701	410
Manioc	2902	10456	30343	2089	10261	21435	1710	10229	17491	2468	8762	21625	3880	9548	37045	919	8252	7584
Arachide	1404	645	906	1404	645	906	1488	659	980	1217	600	730	1211	620	751	1036	611	633
Piment	1096	2900	3178	765	3201	2449	763	3249	2479	1361	2912	3963	2004	4497	9012	2085 ha	150 kg	312
Tomate	960	5082	4879	1142	4272	4879	869	5442	4729	1255	5008	6285	1884	6286	11843	1656ha	408 kg	675
Patate Douce	268	6937	1859	420	8057	3384	263	7779	2046	413	7988	3299	1669	7990	13336	254	7925	2013
Igname	2	12000	24	4	15750	63	4	15750	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coton																		
Riz										45	2511	113	57	3000	171	62	3000	186

Source : MAEP (2006)

Les atouts, potentialités et contraintes liés à l'agriculture sont :

Atouts et potentialités

Les éléments suivants peuvent être considérés comme atouts pour l'activité agricole :

- Les sols des bas-fonds riches et propices pour les principales cultures vivrières et maraîchères (maïs, niébé, manioc, riz, gombo, piment, légumes) ;
- La possibilité de production de cultures maraîchères de contre saison ;
- L'existence des nombreux structures et groupes qui interviennent autour de la production agricole ;
- L'existence de sols hydromorphes ;
- Sols propices pour la production de palmiers sélectionné et naturelle.
- L'intervention de services déconcentrés, d'ONG, de projets et de structures d'appui notamment : CeCPA, GRAPAD, PADSA, PADPPA, PDRT, CLCAM, CREP, FACOR.

Contraintes

Comme contraintes à l'activité agricole dans la commune d'Adjohoun, on peut citer :

- La faible valorisation des potentialités agricoles ;
- La non maîtrise des techniques de conservation des produits tels que le niébé, le maïs, la tomate et des cultures maraîchères ;
- L'accès difficile et limité aux intrants agricoles (semence améliorée, engrais et insecticides spécifiques) ;
- Le manque d'organisations paysannes pour la commercialisation des produits de récolte et l'approvisionnement en intrants agricoles ;
- Accès limités, insuffisants et non adaptés aux crédits et financements ;
- La non maîtrise de l'eau ;
- La faible coordination des interventions des acteurs et des partenaires au développement dans la Commune ;

- Le manque de coordination des actions des structures intervenant en appui au développement de l'agriculture ;
- L'état dégradé des pistes de desserte rend difficile le transport des produits agricole vers les marchés.

5.2 Elevage

L'élevage reste encore un secteur non développé pour en tirer les profits compte tenu de la diversité des espèces animales recherchées et appréciées dont regorge la Commune à savoir : les aulacodes, les lapins etc....

Cependant les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage des animaux à cycle court : petits ruminants (elles représentent 50% des éleveurs), porcins (elles sont 50%), volaille (elles sont 85%).

La conduite de l'élevage du gros bétail est beaucoup plus une activité des hommes.

Le tableau 7 montre l'évolution de l'effectif des espèces.

La régression drastique de l'effectif des porcins est due au fait que cette espèce a été décimée par la peste à partir des années 1998 et 1999.

Tableau 7 : Evolution des effectifs des principales espèces d'animaux élevées au cours des 5 dernières années dans la commune d'Adjohoun

Année	1998	1999	2000	2001	2002
Espèces					
Porcin	25000	17000	12000	8000	5000
Caprin	13500	15000	16500	18000	20500
Ovin	7500	8500	10000	11500	13000
Bovin	1100	1375	1450	1575	1700
Volaille	25000	27000	31000	35000	40000

Source: CARDER Ouémé-Plateau

5.3 La pêche et la pisciculture

La pêche est une activité très développée dans la vallée. Elle approvisionne la population locale et extérieure (Cotonou, Porto-Novo, plateau Badagry) en poissons et crustacés. Cette activité se déroule sur le fleuve Ouémé, les rivières et lacs de la Commune qui regorgent d'une diversité de ressources halieutiques et surtout des poissons-chats.

En matière de pêche, ce sont les hommes essentiellement qui s'adonnent aux activités de capture et les femmes assurent la transformation des poissons, des crevettes de même que l'approvisionnement des marchés en produits de pêche à l'état frais ou transformé. On note aussi que les engins de pêche prohibés (Dogbo, Wan, nasses, etc) sont actuellement utilisés par certaines communautés de pêcheurs, ce qui a pour conséquence le dépeuplement accéléré des cours d'eau.

Il faut signaler aussi l'existence de la pisciculture dans la Commune. Il existe des trous à poissons et des étangs piscicoles gérés aussi bien par les hommes que par les femmes. Les techniques de pêche utilisées restent artisanales.

Le tableau 8 récapitule les espèces de poissons existants dans la commune.

Tableau 8: Espèces de poissons dans la Commune de Adjohoun

Espèces de poissons	Noms Scientifiques	Nom Local	Observations
Période toute saison	<i>Tilapia</i>	Wè	abondant
toute saison	<i>Clarias</i>	Tounvi	un peu rare
toute saison	<i>Parachiana</i>	Hotoun	rare
pendant la crue	<i>Lales</i>	Zokin	très rare
pendant la crue	<i>Cithrorinus latus</i>	Agbadja	très rare
pendant la crue	<i>Synodontis migrata</i>	Aglo	très rare
pendant la crue	<i>Hétersotis</i>	Xwa	menacée de disparition
pendant la crue	<i>Chrysichthys</i>	Tchinkin	très rare
Décru (dans les trous à poissons)	<i>Gymmarcus</i>	Dantiwé	très rare
Crue	<i>crevettes</i>	tchitcha	
décru		mato	

Source: Enquêtes (2006)

Depuis près d'une décennie, les captures sont généralement constituées de taille juvénile étant donné l'utilisation des engins et techniques de pêche prohibés ainsi que la forte pression exercée par l'homme sur les plans d'eau.

Les atouts dont dispose le secteur de la pêche sont :

- L'existence de structure d'encadrement pour la pisciculture ;
- La disponibilité des zones exploitables dans la vallée pour la pêche et la pisciculture.

Comme contraintes, on peut citer :

- La non satisfaction des besoins locaux en produits de pêche et piscicoles en permanence ;
- Le non-respect des réglementations en matière de pêche.

5.4 La transformation et stockage

Les activités de transformation agro-alimentaire pratiquées dans la Commune d'Adjohoun sont :

- La transformation du manioc en Gari, Tapioca et autres dérivés ;
- La transformation des noix de palme en huile rouge ;
- La transformation de l'arachide en huile et beignets ;
- La transformation de noix palmiste en huile de palmiste.

Ces activités se déroulent quotidiennement et sont pour la plupart exécutées par les femmes. Elles sont réalisées en groupement ou individuellement. Les difficultés rencontrées dans ce domaine sont l'accès limité et insuffisant aux moyens financiers et de matériels de transformation et de stockage.

Le manque d'eau constitue la contrainte majeure et limite les activités de transformation surtout dans les régions de plateau.

5.5 L'industrie

Le secteur industriel n'est pas développé à Adjohoun. En dehors des installations semi industrielles de Basile BOGNAHO et du Dr. PARAÏZO pour la transformation des noix de palme en huile rouge et produits dérivés, on ne rencontre plus d'autres unités à caractère industriel. Aujourd'hui, dans le cadre du lotissement, la commune est en train de prévoir une zone industrielle viabilisée. On peut également signaler l'existence sur le territoire de Adjohoun, d'unité de décorticage de riz à Houéda et d'une unité semi industrielle (presse Dékanmey) à Akpadanou

5.6 Artisanat

On peut citer entre autres les coiffeurs, les vanniers, les tailleurs, les menuisiers, etc. Les matières premières sont disponibles dans la Commune. On note comme problèmes une mauvaise organisation au niveau des artisans, un manque de formation, l'utilisation de matériels inappropriés. L'importance de ce secteur est insignifiante dans l'économie faute d'organisations efficaces. Toutefois il constitue un secteur pouvant générer des ressources importantes à la Commune.

5.7 Commerce

Les produits commercés sont surtout les produits vivriers : des produits de pêche, d'élevage et des produits issus de transformation. Ces produits sont commercialisés pour la plupart à l'intérieur de la Commune et vers quelques grandes villes du Bénin (Cotonou, Porto-Novo). Seul le niébé est exporté vers le Nigéria.

Les produits de pêche sont plus convoyés vers Porto-Novo, le Plateau et le Nigéria (Badagri surtout).

Les produits maraîchers (piment, gombo, légumes, tomate) sont exportés vers le Togo et le Nigeria. Les produits de l'élevage sont consommés localement. Les produits issus des transformations du manioc (gari et tapioca) sont consommés localement et convoyés vers Cotonou et Porto-Novo.

Par contre l'huile rouge issue de la transformation des noix de palme est exportée au-delà des frontières nationales (Nigeria, Gabon, Côte d'Ivoire ...) alors que le *Sodabi*, alcool issu du vin de palme couvre tout le territoire et parfois exporté vers l'extérieur du pays .

Le secteur commercial est surtout dominé par les femmes. Il est souvent envahi par des commerçants étrangers à la Commune.

La Commune d'Adjohoun compte deux principaux marchés (Akpadanou et Azowlissè). Les marchés méritent d'être aménagés car la plupart des hangars sont en matériaux précaires et ceux construits en matériaux définitifs sont mal entretenus.

5.8 Transport et communication

Le mode de transport le plus souvent utilisé dans la commune d'Adjohoun est le transport en commun assuré par les taxis autos. La capacité des parcs auto de la commune est estimée à 25 véhicules par parc. La Commune d'Adjohoun compte deux parcs auto (Adjohoun et Azowlissè). Un Comité de gestion est installé dans l'enceinte de chaque gare afin de participer en collaboration avec des responsables des centrales syndicales, des conducteurs à la gestion et à l'amélioration des prestations de ces gares. Le trafic est très important les jours du marché où les femmes se rendent beaucoup plus au marché.

En ce qui concerne le transport fluvial il est assuré par les pirogues et quelques fois par des barques motorisées. Il est souvent utilisé par les populations riveraines et aussi pour le transport des marchandises vers les marchés. Il est aussi utilisé par certains commerçants étrangers pour acheminer leurs produits vers les centres villes que sont Porto-novo, Cotonou et autres.

Il existe également des taxi-motos communément appelés *Zémidjan* qui assurent le déplacement des populations.

Le réseau routier d'Adjohoun comprend : une route nationale (RN4) reliant Porto-Novo – Adjohoun– Kpèdékpo. Des routes inter Arrondissements et des pistes inter villages dégradés.

La route reliant Adjohoun à Porto-Novo est, à partir de Misséréte une voie non carrossable de façon permanente. Les travaux de son aménagement sont en cours.

Les voies inter arrondissement sont des voies secondaires qui par moments rendent l'accessibilité difficile.

Les pistes inter-villages sont d'une praticabilité temporaire. En saison pluvieuse, les pistes sont pratiquement impraticables. Pour ce qui concerne l'assainissement, Adjohoun dispose de près de 1,7 km de caniveaux. On note quelques latrines familiales mais pas de latrines publiques. La plupart des populations défèquent encore dans la nature, ce qui augmente les risques de contaminations en maladies hydriques.

Adjohoun dispose d'un service de l'Office des Postes et Télécommunication. Mais les lignes téléphoniques couvrent actuellement deux Arrondissements (Azowlissè et Adjohoun). En matière de communication on dénombre 108 abonnés sur 300 zones. Avec la digitalisation du réseau d'Adjohoun, plusieurs opportunités s'offrent à la population en matière des nouvelles technologies de communication.

Les réseaux GSM AREEBA, TELECEL, LIBERCOM couvrent par endroits la commune mais sont pour la plupart instables et la qualité d'écoute est faible.

5.9 Tourisme et hôtellerie

Les activités touristiques sont quasi inexistantes au sein de la commune d'Adjohoun. Cependant, la commune dispose de sites touristiques non valorisés à l'instar des forêts sacrées de Togbota et Houssa, l'île de Gouké, la tranchée de Fanvi qui servait de remparts en temps de guerre et une source thermale à Anamè. Ces sites ne sont pas aménagés et n'ont jamais fait l'objet d'une attention particulière.

En ce qui concerne les loisirs, la maison des Jeunes qui fait office de centre de loisirs n'est pas conforme aux normes. Pour ce qui est de l'hébergement, aucune structure d'accueil n'existe dans la commune.

5.10 L'exploitation forestière

Le peu de réserve dont dispose la Commune n'est pas judicieusement utilisée. On constate l'exploitation du bois de la réserve par la population à des fins de dendro-énergie ou du charbon. Le couvert végétal est détruit à des fins de recherche de bois de chauffe. Ce fait conduit à la déforestation poussée dans la commune. La population bien que consciente du danger que constitue cette situation, n'entame pas de façon visible des actions adéquates pour corriger cette situation.

La faible couverture des besoins énergétiques constitue alors un handicap sérieux entravant le développement des activités de transformation artisanale des produits agricoles dans la Commune. On peut aussi signaler l'existence de quelques plantations privées d'*Acacia*.

5.11 Mines, énergie et hydraulique

Les activités minières étaient quasi inexistantes dans la Commune de Adjohoun. Mais aujourd'hui avec la découverte du sable fluvial par les populations, on note son exploitation comme seule activité minière d'intérêt.

Il existe également des possibilités d'exploitation du calcaire et de gravier à Kpodédji et Sissèkpa (Arrondissement d'Azowlissè).

Dans le domaine de l'énergie, important facteur de production, seulement deux arrondissements sur les huit que compte la commune sont partiellement électrifiés. Un service de la SBEE est installé dans la commune mais de plus en plus les services rendus par cette société ne sont peu satisfaisants. La fermeture du guichet permanent qu'elle avait installé dans la commune pour le paiement de la facture de consommation constitue un signe d'une mauvaise performance. Seuls les

arrondissements d'Adjohoun et d'Azowlissè sont couverts en réseau de la SBEE et de la SONEB.

En ce qui concerne l'hydraulique, le problème de couverture en eau potable se pose cruellement aux populations de la commune, surtout celles de la vallée. Quelques points d'eau aménagés et /ou de puits existent dans certains villages de la commune notamment sur le plateau. Mais, ce qu'on constate et qui est dommage est que ces infrastructures installées souffrent de manque d'entretien et sont pour la plupart devenues aujourd'hui défectueux. Le niveau de couverture des besoins en eau potable des populations est encore en dessous des normes.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le budget communal est élaboré suivant un processus qui se décline en cinq étapes importantes :

1ère étape : Formation des élus, des services déconcentrés (Receveur Percepteur, Receveur Auxiliaire des Impôts) et du Chef Service Affaires Financières (C/SAF) de la mairie sur les procédures et techniques d'élaboration du budget. Cette formation est donnée par les structures partenaires au développement comme le PRODECOM et la SNV

2ème étape : L'exécutif (le maire et ses adjoints) avec les services déconcentrés analysent le budget de l'année antérieure en termes de niveau d'exécution et des recettes.

3ème étape :

Le document d'analyse du budget antérieur est laissé à la Commission Budgétaire composée des élus locaux membres, du Receveur Auxiliaire des Impôts, du Récepteur Percepteur, du CSAF et du Maire. Sur base de ce document, la commission élaborera le budget primitif de l'exercice suivant.

4^{ème} étape : Le budget primitif ainsi élaboré est fourni au Conseil Communal pour son adoption. Les activités suivantes sont réalisées :

- amendements du budget ;
- insertion des amendements ;
- adoption du budget.

5^{ème} étape : Le budget adopté est envoyé à la Préfecture pour approbation.

Il peut arriver que le budget ne soit pas approuvé lors de la séance d'approbation. Alors, il est retourné à la commune pour correction. Après correction, ledit budget est renvoyé à la Préfecture à nouveau pour vérification des corrections demandées et approbation.

Ce n'est qu'après approbation que ce budget peut être exécuté.

6.2 Analyse budgétaire

6.2.1 Analyse globale du budget

En général, les prévisions budgétaires sont réalisées à des taux acceptables sauf en 2001 où ce taux était de 74%. Globalement, sur la période de 1999 à 2003, le taux moyen de réalisation est d'environ 94% ce qui augure d'une bonne capacité prévisionnelle et d'une bonne capacité de mobilisation des ressources propres de la commune (cf. Tableau 10).

Sur la même période, la capacité moyenne de financement est de 666800 FCFA par an pendant que la capacité d'investissement est de 6 657 997 FCFA (cf. tableau 9).

Tableau 9 : Capacité d'investissement et capacité de financement de la commune d'Adjohoun

Années	Budget section fonctionnement			Budget section d'investissement			
	Recette	Dépenses	Epargne brute	Recette (3)	Cap d'inves.	Dépenses	Cap de finance
1999	18388505	18384257	4248	1017503	1021751	1008850	12901
2000	24407494	24308338	99156	2957195	3056351	2950127	106224
2001	57723460	34108945	23614515	1216960	24831475	18524972	6306503
2002	33030442	33059369	-28927	1004920	975993	1661964	-685971
2003	40068239	37542544	2525695	878720	3404415	810070	2594345
Moyenne	34 723 628,00	29 480 690,60	5 242 937,40	1 415 059,60	6 657 997,00	4 991 196,60	666 800,40

Source : Service Financier de la Mairie Adjohoun (2006)

Tableau 10 : Evolution des ressources propres de la commune pendant les cinq dernières années

Année	1999			2000			2001			2002			2003		
	Primitif	Réalisation	Taux %	Primitif	Réalisation	Taux %	Primitif	Réalisation	Taux %	Primitif	Réalisation	Taux %	Primitif	Réalisation	Taux %
Recettes fiscales (total)	2.937.000	2.776.116	94,38	3.327.000	2.793756	83,97	4.202.000	2.940.232	69,97	3.621.049	3.810.152	105,2	7.971.049	9.202.797	115,45
CFPB + CFPNB	907.000	541.687	59,72	907.000	630.507	69,51	1.082.000	699.807	64,67	951.049	818.935	86,10	951.049	865.680	91,02
Patentes licences	1.400.000	1.678.520	119,89	1.800.000	1.557.155	86,50	2.500.000	1.620.625	64,82	2.000.000	2.313.266	115,66	2000.000	3.412.329	170,61
Recettes exercices antérieures	600.000	519.000	86,5	600.000	580.000	96,66	600.000	612.000	102	650.000	638.000	98,15	5.000.000	4.890.000	97,8
Autres recettes	30.000	32.909	109,69	20.000	26.094	130,41	20.000	7.800	39	20.000	39.951	164,75	20.000	34.788	173,94
Recettes non fiscales (total)	20.363.000	21.017.567	103,21	24.373.000	23.618.312	96,90	27.798.000	22.284.187	80,16	25.492.367	19.925.723	78,16	29.592.367	21.053.685	71,14
Droits et taxes sur services marchands	3.640.000	4.961.000	136,29	6.350.000	5.219.875	82,20	7.475.000	4.083.450	54,62	5.980.000	3.627.800	60,66	6.130.000	3.844.225	62,71
Produits du patrimoine	200.000	145.000	72,50	300.000	350.000	116,66	400.000	345.000	86,25	400.000	210.000	52,50	300,000	235.000	78,33
Produits des taxes et impôts indirects	14.223.000	12.874.567	90,51	14.823.000	14.579.737	98,35	16.323.000	14.262.737	87,37	15.312.367	12.742.425	83,21	19.062.367	12.847.960	67,39
Expéditions des actes administratifs et amendes	2.300.000	3.037.000	132,04	2.900.000	3.468.700	119,61	3.600.000	3.593.000	99,80	3.800.000	3.345.500	88,03	4.100.000	4.126.500	100,64
Moyenne			100,5			98,2			74,9			93,2			102,9

Source : Service Financier de la Mairie Adjohoun (2006)

6.2.2 Analyse des sources de recettes de la commune

Les principales sources de revenus de la commune d'Adjohoun sont les droits de place sur les marchés, les taxes sur gare routière (tickets de chargement et de déchargement), les services, les licences, les patentes et les taxes d'abattage de palmier.

Toutefois, il n'est pas toujours aisé de collecter ces taxes. Le tableau 11 suivant montre les difficultés encourues lors de la collecte de ces taxes.

Tableau 11: Atouts et contraintes des principales sources de revenu de la commune d'Adjohoun

Poste budgétaire	Contraintes	Atouts
Droits de place sur marchés de Azowlissè et Akpadanou	<ul style="list-style-type: none"> - site du marché en pente ; - site régulièrement érodé - aménagement trop coûteux, insupportable par la commune ; - l'état du site rend difficile la collecte des taxes 	<ul style="list-style-type: none"> - prévisions souvent atteintes et même dépassées - bonne volonté des usagers des marchés de payer les taxes
Taxes sur gare routière (tickets de chargement et déchargement)	Pas de problème	syndicats très organisés pour la collecte
Services, assiettes, licences et patentes	<ul style="list-style-type: none"> - incivisme fiscal - prévisions jamais atteintes ; - service assiettes fiscales est instable tantôt à Porto-Novo tantôt à Pobè 	
Taxes d'abattage des palmiers	<ul style="list-style-type: none"> - prévisions pas souvent atteintes ; - connivences entre exploitants et forestiers ce qui occasionne des manques à gagner pour la mairie - manque de suivi des CA et Conseillers 	- en cas de suivi des Chef d'Arrondissement (CA) et Conseillers, on remarque des recettes formidables

Source : Enquêtes (2006)

L'expérience du suivi par les CA et les Conseillers de l'activité de collecte des taxes est édifiante et devra servir d'exemple pour toute activité de collecte de taxe. C'est le seul moyen pour la commune de garantir les sources de recettes.

CHAPITRE VII : STRATEGIE DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

7.1 Définition et critères de choix des filières porteuses

7.1.1 Définition d'une filière

Le concept de filière est initialement considéré comme un attribut des productions agricoles.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. Le concept s'est peu à peu élargi à d'autres activités.

La filière désigne les activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

7.1.2 Les critères de choix des filières porteuses

Les filières les plus porteuses ont été identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (2) grandes catégories :

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité intérieure et extérieure de la filière, notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective ;
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective ;

- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.) ;
- Les effets induits ou la contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emploi.

➤ La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois (salariés et auto emplois) est une priorité nationale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit ici par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Le choix des secteurs, branches et filières porteurs a été effectué à la lumière d'une étude diagnostique de l'économie nationale, en tenant compte de l'ensemble des critères susvisés.

7.2 Les étapes d'analyse des filières

En amont de l'analyse, le travail commence par la collecte d'informations.

Il s'agit d'abord de rassembler et d'analyser la documentation, puis sur ces bases, de compléter l'information et d'en assurer la mise à jour par le travail de terrain comprenant enquêtes et interviews chez les intervenants de la filière.

L'analyse de filière proprement dite couvre les étapes suivantes qui sont développées ci- après :

Etape 1. Identification d'une filière selon la zone agro écologique.

Il s'agit de faire le diagnostic des potentialités de la zone. Autrement, il faut définir les potentialités existantes, les activités menées, les ressources disponibles, les contraintes et opportunités, les habitudes et coutumes, etc. Le diagnostic permet de définir ou d'identifier la filière. Les étapes suivantes permettront d'apprécier si elle est **porteuse ou non**.

Etape 2 : Analyse fonctionnelle.

C'est la détermination des agents ou acteurs présents et leurs fonctions respectives (circuits, intervenants, flux).

Etape 3 : Analyse sociologique de la zone et des produits en présence

Etape 4 : Analyse de la commercialisation : modalités de commercialisation et appréciation des débouchés du produit

Etape 5 : Analyse de la transformation : la technologie et le degré de sa maîtrise

Etape 6 : Analyse de la fonction de stockage : les possibilités existantes, les pertes et les coûts

Etape 7 : Analyse financière (analyse des coûts et de la valeur ajoutée)

Etape 8: Analyse des politiques, des possibilités d'emplois et analyse économique relative aux prix de référence avec la matrice d'analyse des politiques (MAP).

Etape 9 : Analyse institutionnelle : les structures d'accompagnement de la filière

Etape 10 : Synthèse de toutes les analyses précédentes pour aboutir à une conclusion qui permet de classer la filière comme porteuse ou non.

Remarquons que la question de recherche est transversale et se rapporte à chacune des étapes.

En aval du travail d'analyse, les résultats fournis par l'analyse de filière permettent :

- l'analyse de la problématique de filière (diagnostic stratégique basé sur les problèmes et contraintes perçues par les acteurs),
- la « macro gestion » de filière (gestion des mesures politico-administratives, réglementaires, législatives ou économiques concernant la filière, ...)
- la « micro gestion » de filière (partenariat, organisation des agents pour améliorer les résultats dans la filière...).

Types d'informations à recueillir

Niveau ou stade de la filière	Informations
Niveau fonctionnel	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QQRP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

7.3 Identification des filières porteuses dans la commune d'Adjohoun

7.3.1 Filières porteuses dans la commune d'Adjohoun

Le processus d'identification des filières porteuses s'est faite lors de l'atelier régional de qui a regroupé les communes de la **Zone des pêcheries** ou Zone agro écologique n°8. Le choix des filières porteuses et de la filière levier s'est fait au moyen des travaux de groupe entre participants d'une même commune (opérateurs économiques, producteurs, agents de services déconcentrés de l'Etat, élus locaux). Les résultats de l'identification des filières porteuses et des filières leviers de la zone des pêcheries figurent en annexe.

Sur la base des critères cités ci-dessus, les cinq filières porteuses de la commune d'Adjohoun sont par ordre de préférence le palmier à huile, le maïs, le manioc, l'arachide et le riz (cf. Tableau 12). On retient qu'en général, la raison qui justifie ces choix est la production de ces spéculations sur toute l'étendue du territoire communal.

Tableau 12: Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement de la commune d'Adjohoun et les raisons du choix

Communes	Filières	Raisons
Adjohoun	Palmier à huile	Produit par toute la communauté communale
	Maïs	
	Manioc	
	Arachide	
	Riz	

Source : Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Ouidah, janvier 2006

7.3.2 Filière levier de développement de la commune d'Adjohoun

Le terme de filière levier correspond au choix de la filière porteuse, charnière et capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes ;

De ces cinq filières, la commune d'Adjohoun a retenu le palmier à huile comme filière levier sur lequel doit se baser un début de promotion de son économie locale (cf. Tableau 13). Cette fois, les raisons avancées sont la rentabilité prouvée de la production et l'existence du marché d'écoulement. Toutefois, il a été énuméré des risques liés aux aléas climatiques et le renchérissement des cours des intrants.

Tableau 13: Le choix de la filière levier de développement de la commune d'Adjohoun

	Filière levier	Raisons	Contraintes et Risques
Adjohoun	Palmier à huile	Production rentable avec marché existant	-Insuffisance pluviométrique (aléas climatiques) -Coût élevé des plants sélectionnés -Engrais et produits phytosanitaires spécifiques non disponibles

Source : Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Ouidah, janvier 2006

7.4 Stratégies de valorisation de la filière levier : le Palmier à huile

7.4.1 Caractéristiques de la filière

Les palmiers à huile existent dans les départements de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et du Zou. Ils avaient autrefois fait la fierté de notre pays. Deux produits sont considérés : l'huile de palme ou huile rouge et l'huile de palmiste. Trois catégories de plantations existent : naturelle, villageoise et industrielle.

Outre les contraintes liées au développement de la filière énumérées par les participants à l'atelier régional, il convient de citer d'autres notamment :

- a) Le matériel végétal existant dans les plantations villageoises est peu performant ;
- b) Les itinéraires techniques sont peu performants ;
- c) L'accès insuffisant et non adapté aux crédits.

Tous ces facteurs limitent la productivité du palmier à huile qui est de 500 à 800 kg/ha.

7.4.2 Organisation de la filière et les principaux acteurs

La production du palmier à huile est organisée en :

- Plantations villageoises, elles sont individuelles dispersées ou groupées. Il existe aussi depuis dix ans une alternative aux palmeraies naturelles ;
- Plantations industrielles initialement propriété de l'Etat, elles ont été rétrocédées aux coopératives de producteurs en 1998. Elles sont exploitées par environ 25 000 coopérateurs.

Il existe des pépiniéristes privés installés. Trois catégories de transformation se font : a) la transformation artisanale (largement dominée par les femmes) ; b) la transformation semi industrielle (de nombreuses machines existent : malaxeurs, presses, clarificateurs, séchoirs etc.) et c) la transformation industrielle (trois huileries dont : IBCG). La couverture du marché local de l'huile de palme en 2000 est assurée par : 83% par la production artisanale ; 7 % par la production industrielle et 10 % d'importations. L'huile palmiste est fortement demandée par les savonneries artisanales et semi industrielles du Bénin et même de la sous région. Il existe assez de conflits entre les acteurs de cette filière. Une interprofession de la filière a été mise en place en novembre 2002.

7.4.3 Stratégie de développement de la filière au niveau national

Les activités de relance de la filière doivent viser les marchés national et régional. La filière connaît assez de difficultés pour envisager à court terme un retour compétitif sur le marché international et surtout au niveau de la production industrielle.

Les initiatives de développement se concentrent donc actuellement sur l'amélioration du rendement des plantations villageoises et industrielles et sur l'expérimentation d'unités de transformation artisanales et semi-industrielles pour la production d'huile de palme et d'huile industrielle.

7.4.4 Stratégies communales

Les communes devront se concentrer sur l'appui à l'amélioration des plantations villageoises par :

- La production des plants de qualité par les pépiniéristes privés ;
- Le développement des petites et moyennes plantations par la mise en place d'un système de crédit à moyen terme ;
- L'encadrement des petits planteurs et l'organisation de la collecte des régimes ;
- L'appui aux groupements de femmes pour la transformation et la vente de l'huile de palme aux industriels ;
- L'appui pour l'introduction des presses à huile ;
- L'appui à la mise en place de bonnes pratiques de gestion des coopératives d'aménagement rural et négociation avec les planteurs pour aplanir les querelles autour des activités de la filière.

CHAPITRE VIII : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, on retient que la commune dispose des atouts et potentialités de promotion économique qui sont jusqu'alors inexploitées en raison de l'inexistence d'un cadre institutionnel approprié.

Vu l'importance capitale de la promotion de l'économie locale pour le développement de la Commune et les expériences existantes en matière de promotion économique, il est recommandé :

- Que les résultats de cette étude soient restitués à la population tout entière afin de réveiller leur attention sur l'importance d'une organisation des forces locales pour une promotion économique ;
- Que les élus locaux prennent effectivement leurs responsabilités relatives à la promotion économique locale et jouent pleinement les rôles qui leurs sont assignés ;
- Que des études et des investigations plus fines soient conduites sur la demande des élus locaux afin d'opérationnaliser les stratégies communales de développement de la filière levier ;
- Que la mairie de crée une structure de promotion de l'économie locale et la dote de moyens de travail afin que les potentialités existantes soit mieux valorisées sur la base des choix stratégiques faits par la Commune ;
- Le développement économique de la commune ne sera effectif que si les autorités communales concentrent leurs moyens, actions et énergies sur les trois groupes stratégiques que sont : a) les institutions de la commune (services techniques de la commune) ; b) les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et c) les institutions d'appui (institutions de micro finance, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.).

ANNEXES

ANNEXE1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

Etude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses

1. Contexte

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme dispose de ressources financières lui permettant de mettre en place un ensemble de devis-programmes répartis en 4 lignes budgétaires : formation, appui conseil, communication et études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études »

2. Problématique

D'une manière générale en Afrique, les acteurs économiques locaux (promoteurs d'activités génératrices de revenus, micro-entreprises, PME) rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Environnement non favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales, de cadre juridique sécurisant, de ressources humaines qualifiées, d'accès au crédit, etc.).
- Secteur privé local faiblement structuré sur le plan professionnel. Il ne constitue pas un interlocuteur et une force de propositions pour les communes et ne peut donc être efficacement soutenu dans son développement.

Ces difficultés que rencontrent les entreprises à développer leur potentiel entraînent une faible valorisation des ressources locales et limitent la création de richesses et d'emplois au niveau local.

Aujourd'hui, suite aux réformes de décentralisation en cours dans différents pays d'Afrique, il est important de s'interroger sur le rôle que les communes ont à jouer dans la promotion du développement économique de leur territoire, sur les contraintes qui limitent leur action et les moyens de lever ces contraintes.

- a. Une première contrainte se situe au niveau de leurs ressources financières. En effet, la décentralisation a souvent transféré des responsabilités considérables aux collectivités locales alors que les ressources financières dont elles disposent ne sont pas suffisantes pour y faire face. Cette faiblesse des ressources financières des collectivités locales est liée à trois facteurs principaux :
 - Premièrement, le système actuel de répartition de la fiscalité locale est pénalisant pour les communes. En effet, l'Etat prélève encore une grande partie des impôts pour alimenter son budget. Ce système limite les ressources des communes et réduit l'impact du développement économique local sur l'augmentation des ressources des communes.
 - Deuxièmement, les subventions de l'Etat aux communes principalement les subventions d'investissement sont faibles voire inexistantes. Elles ne permettent donc pas aux communes de mettre en œuvre des programmes d'investissement nécessaires au soutien du secteur économique.
 - Troisièmement, une grande partie de l'aide internationale destinée aux collectivités locales transite par le budget national ou les ministères sectoriels, limitant les communes dans leurs choix de domaines d'intervention.
- b. Une deuxième contrainte se situe au niveau du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales. En effet, les compétences des communes en matière de développement économique local sont dans certains cas très peu précises et dans d'autres cas très restrictives dans les textes sur la décentralisation. Cette imprécision, cette restriction et ce manque de lisibilité des textes sur les compétences économiques des communes n'incitent pas ces dernières à soutenir les acteurs économiques locaux ni à développer un environnement favorable pour leurs activités.
- c. Enfin une troisième contrainte concerne les ressources humaines des communes. D'une manière générale, les communes manquent de ressources humaines compétentes et de savoir faire en terme de

développement économique local. Elles ont ainsi du mal à définir une politique de développement économique et à accompagner sa mise en œuvre (mise en place d'outils, de mécanismes, etc.)

Le développement économique local implique des acteurs multiples, principalement l'Etat, les communes et les acteurs économiques. Il semble difficile de concevoir une politique de développement économique local sans un consensus sur les orientations générales à suivre et une convergence des programmes entre ces différents acteurs. L'absence de stratégie concertée et de priorisation des moyens entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques constitue donc le principal problème pour développer le secteur économique local.

3. Problèmes à résoudre

Actuellement, tous les maires s'attèlent à élaborer leurs plans de développement, non seulement pour satisfaire aux prescriptions de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, mais ils estiment aussi que le PDC est un outil de dialogue et de consensus qui permet de responsabiliser les populations pour leur propre développement.

Il s'agit en fait pour les maires, dès leur installation, de programmer à court et moyen terme des actions prioritaires et indispensables au développement de leurs communes. C'est pourquoi l'approche retenue pour conduire le processus d'élaboration des PDC qui semble d'ailleurs la mieux adaptée, est celle de la programmation « glissante ». Cette approche a le mérite de favoriser une actualisation régulière des PDC en tenant compte des résultats d'analyses ou d'études spécifiques conduites par le PRODECOM ou d'autres intervenants. D'ailleurs le DP « Appui-Conseil » en avait déjà fait mention à la page 12 et à la page 13.

Ainsi, la présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses permettra entre autres d'approfondir l'analyse diagnostique du potentiel économique des communes selon quatre (4) axes principaux:

- Quelles sont les potentialités économiques dont dispose chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques sachant que le cadre juridique et réglementaire est assez peu précis, relativement ouvert dans certains cas et très restrictif dans d'autres ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles porter

les actions elles-mêmes ? Déléguer à d'autres acteurs ? Lesquels ? Quelles instances de dialogue avec les acteurs économiques à travers les structures paritaires existantes ou à promouvoir ?

- Quelles procédures, actions ou outils développer pour répondre le mieux possible et au meilleur coût aux attentes des acteurs économiques et favoriser le développement de leurs activités ?

4. Objectifs de l'étude

Aujourd'hui les communes sont confrontées à un enjeu majeur qui est la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des habitants. La définition de stratégies concertées et la priorisation des moyens entre Etat, acteurs économiques et communes doivent permettre à ces dernières de faire face à cet enjeu.

Ainsi, cette étude vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

5. Résultats attendus

Au terme de cette étude,

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- Les communes disposent de monographies économiques de leur territoire.

6. Tâches du Consultant

Les consultants devront :

- Avec l'éclairage d'études de cas, définir le rôle de la commune et des autres acteurs dans la promotion du développement économique local sur son territoire ;
- Identifier avec les élus locaux et les acteurs impliqués, les filières porteuses, les opportunités et les mesures incitatives pour leur valorisation ;
- Appuyer les communes dans l'élaboration de leurs monographies économiques.

Ils seront chargés en collaboration avec les élus locaux de préparer et de faciliter les différentes rencontres et échanges nécessaires. Ils procéderont à la restitution des résultats des travaux et en rédigeront les rapports.

7. Profil du Consultant

L'étude sera réalisée par un cabinet ou un bureau d'études local recruté sur appel d'offres local. Le bureau d'études ou cabinet présentera plusieurs équipes multidisciplinaires composées d'experts ayant les profils suivants:

- Un spécialiste en développement économique local ;
- Un économiste ayant des expériences confirmées en matière de valorisation des filières ;
- Un sociologue.

Ces consultants doivent maîtriser la problématique de développement local au Bénin et dans les pays de la sous-région ouest africaine.

Parmi ces experts, le bureau identifiera un chef d'équipe. Ce dernier aura une expérience d'au moins quinze années et une connaissance approfondie du Bénin dans ses réalités locales, urbaines et rurales. Il présentera des qualités éprouvées d'animateur et de gestionnaire d'une équipe multidisciplinaire de consultants.

Le cabinet ou bureau d'études pourrait faire appel à d'autres compétences dont les qualifications sont utiles à l'atteinte des résultats de l'étude.

8. Durée et déroulement de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de **quatre (04) mois**. Elle sera conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement de l'économie locale. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

Etape 1 (15 jours)

Analyse documentaire sur le thème de la promotion du développement économique local : exploitation de la bibliographie disponible au niveau local, national et sous-régional, rencontres avec les personnes ressources, études de cas, etc.

Chaque étude de cas devra comporter les mêmes contenus, afin de favoriser les comparaisons et les analyses transversales.

- Contexte : description du contexte géographique, politique, économique, juridique et réglementaire dans lequel l'expérience a été menée. On développera les éléments de contexte pertinents au sujet traité.
- Historique : d'où vient l'idée ? Dans quelle problématique est elle située ? Comment a-t-elle fait son chemin ? Temps de maturation ? Acteurs concernés par le processus de maturation de l'idée.
- Description de l'expérience : activités conduites (études de faisabilité, réalisations, séminaires et ateliers, communications et méthodes de diffusion), acteurs concernés, supports et outils utilisés (incitation « infrastructurelle », fiscale, aide aux conseils, aide à la formation professionnelle du personnel, contrats d'objectifs), résultats obtenus, coûts.
- Leçons de l'expérience : ce qui a bien marché, les problèmes rencontrés, ce qu'on fera si c'était à refaire, ce que l'on évitera.

Etape 2 (32 jours)

Réalisation de huit (08) ateliers régionaux de réflexion sur la promotion du développement économique local sur la base des résultats de la recherche documentaire, des études de cas réalisées et des voyages d'études et d'échanges d'expériences. Cet atelier réunira les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué les voyages d'études, les acteurs économiques locaux et les représentants

des projets intervenant dans l'organisation des filières. Chaque atelier représentant une zone agro-économique homogène pourrait permettre :

- ✓ d'avoir une approche par grande filière ;
- ✓ de confronter les propositions d'actions ;
- ✓ d'échanger sur les études de cas au Bénin et sur les expériences des pays visités en matière de promotion de l'économie locale.

Etape 3 (2 mois)

Elaboration des monographies économiques : les résultats de l'atelier régional notamment le cadrage du domaine d'intervention des communes dans le soutien au développement économique de leur territoire devront permettre à chaque maire d'élaborer la monographie économique de sa commune. Il se fera appuyer par l'équipe des consultants, la commission chargée de l'économie et des finances et les acteurs compétents notamment les EMAC selon une approche participative.

Etape 4 (3 jours)

Réalisation d'un atelier de validation au niveau national du rapport de l'étude par les élus locaux, les membres du comité de suivi, les représentants des structures centrales chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la Cellule FED, les représentants de la Délégation de l'Union Européenne, les représentants des partenaires impliqués, les représentants du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et les personnes-ressources.

Etape 5 (10 jours)

Elaboration du rapport définitif prenant en compte les recommandations et observations de l'atelier de validation.

9. Extrants de l'étude

Les consultants devront produire :

- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires sur le rôle des communes dans la promotion du développement économique local qui sera complété par un résumé des échanges sur les filières porteuses.
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires accompagné du texte sur disquette ;
- Cinq (5) monographies économiques par commune concernée.

ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ATELIER REGIONAL ZONE DES PECHERIES

Zone 7 ou des Pêcheries

Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons

Commune	Nbre de présents	Filières	Raisons
Bopa	5	Volailles et petits ruminants	Epanouissement du monde rural
		Pisciculture	Améliorer le revenu des pisciculteurs
		Cultures maraîchères	Amélioration revenus, existence puits artésiens et bas-fonds
		Maïs	Terres noires disponibles et fertiles
		Palmier à huile	Marché d'écoulement favorable
Ouinhi	absent		
Athiémé	4	Maraîchage	Existence de plans d'eau et de bas-fonds
		Palmier à huile	Culture traditionnelle, sols propices
		Maïs	Cultures vivrière et de rente
		Banane plantain	Sols propices, rente dans l'habitude alimentaire
		Lapin, aulacode, escargot	Existence de la verdure toute l'année pour les rongeurs
Sèmè-Podji	5	Cultures maraîchères	Existence de site de production, Proximité de grandes villes (cotonou, porto)
		Canne à sucre	Zone humide propice aux cultures maraîchères Existence d'usine artisanale de transformation en rhum, jus et sirops
		Porcins	Elevage plus répandu dans la commune, habitude de la population
		Crevettes	Principale activité de pêche, crevette de bonne qualité, 3 ^e produit d'exportation du Bénin
		coco	Zone propice
Ouidah	4	Hôtellerie et tourisme	Existence de sites reconnus par UNESCO
		Palmier à huile, cultures maraîchères,	Disponibilité de terres et zones marécageuses

Commune	Nbre de présents	Filières	Raisons
		Pêche	Zones lagunaires et océaniques
		Industrie	Création d'une zone industrielle
		Mines, carrières, terre jaune	Terre jaune
Aguégués	5	Production halieutique	80% de la population sont des pêcheurs
		Production de crevette	Existence de marché d'écoulement, salinité des lacs favorables à la production
		Cultures maraîchères	Terres de décrue riches en limon, existence de marché d'écoulement
		Riziculture	Existence de bas-fonds à aménager
		Tourisme et hôtellerie	Sites touristiques attractifs à valoriser
Adjohoun	2	Palmier à huile	Produit par toute la communauté communale
		Maïs	
		Manioc	
		Arachide	
		Riz	
So-Ava	absent		
Comè	4	Maïs	Disponibilité de terres, forte demande
		Manioc	
		Cultures maraîchères	
		Ananas	
		Aulacodes	Elevage en extension, forte consommation
Lokossa	absent		
Dangbo	2	Riz	Potentialités, terres disponibles, valorisation de l'usine de décorticage disponible mais non fonctionnelle, existence de marché (local et Nigeria) ; atouts : études faites et résultats disponibles Opportunités : projet vallée de l'Ouémé et autres ; début de structuration de la filière
		Palmier à huile	Disponibilité des terres, existence de transformation artisanale, existence de marché
		Maraîchage	

Commune	Nbre de présents	Filières	Raisons
		Manioc patate	d'écoulement, volonté manifeste des producteurs, existence d'appui-conseils (CeRPA, ONG,...)
Cotonou	3	Pêche lagunaire	Présence de la lagune, volonté des pêcheurs, demande permanente, croissance de l'économie
		Elevage des porcs et volailles	Présence des éleveurs, demande permanente, bonne qualité de produits, croissance de l'économie
		Pêche maritime	Existence de la mer, volonté des pêcheurs, forte demande, croissance de l'économie
		Tourisme	Existence de sites, afflux touristiques, croissance économique
Grand Popo	absent		
Bonou	absent		
Total	34		

Le choix de la filière porteuse par commune

Communes	Nbre de présents	Filière levier	Raisons	Risques
Bopa	5	Palmier à huile	Terre noire fertile - Disponibilité de bas-fonds Marché d'écoulement disponible Transformations disponibles	Manque d'appui technique, surtout financier Incendies de brousses répétées Non maîtrise de la filière par l'Etat
Ouinhi	absent			
Athiémé	4	Palmier à huile	Sol propice Habitue culturelle Plusieurs dérivés (sous-produits) Commercialisation facile Création d'emplois	Embrigadement des terres Inorganisation du marché national Insuffisance de structures de transformation
Sèmè-Podji	5	Cultures maraîchères	Permet la reconversion des	Faible accès des maraîchers au crédit (procédures, taux

Communes	Nbre de présents	Filière levier	Raisons	Risques
			<p>pêcheurs (pression sur le lac) et des sabliers (fermeture des carrières)</p> <p>Site approprié (Village Maraîcher de Sèmè-Podji (400ha))</p> <p>Marché potentiel existant</p>	<p>d'intérêt, délai de remboursement)</p> <p>Bradage des produits par manque de moyens</p> <p>Insuffisance des intrants et matériels agricoles</p>
Ouidah	4	Tourisme et hôtellerie	<p>Sites</p> <p>Fréquentation</p> <p>Infrastructures</p> <p>Classement au patrimoine mondial</p> <p>Projet route des pêches (intercommunalité Cotonou-Ouidah-Calavi)</p>	<p>Débauche</p> <p>Dégradation des mœurs</p> <p>Incitation au banditisme et à l'insécurité</p>
Aguégués	5	Production halieutique (pisciculture,)	<p>80% de la population pratiquent la pêche</p> <p>Importante source de revenus</p> <p>Existence de marché d'écoulement</p> <p>Contribue pour plus de 50% à la production nécessaire pour le département de l'Ouémé et du Plateau</p>	<p>Inexistence de financement</p> <p>Comblement des plans d'eau</p> <p>Non respect de la réglementation en la matière</p>
Adjohoun	2	Palmier à huile	<p>Production rentable avec marché existant</p>	<p>Insuffisance pluviométrique (aléas climatiques)</p> <p>Coût élevé des intrants (engrais et autres produits phytosanitaires)</p>
So-Ava	absent			
Comè	4	Mais	<p>Alimentation de base de la population</p> <p>Diverses</p>	<p>Les aléas climatiques</p> <p>Manque d'intrants</p> <p>Difficultés de stockage et la</p>

Communes	Nbre de présents	Filière levier	Raisons	Risques
			transformations Forte demande	conservation
Lokossa	absent			
Dangbo	1	Riz	-Potentialités : terres disponibles, valorisation de l'usine de décorticage disponible mais non fonctionnelle, existence de marché (local et Nigeria) ; Atouts : études faites et résultats disponibles Opportunités : projet vallée de l'Ouémé et autres ; début de structuration de la filière	Non aménagement de la vallée
Cotonou	3	Tourisme	Ouverture de la ville vers l'extérieur Montrer le visage de Cotonou Attirer les touristes Accumulation des devises Création d'emplois Permet l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie Assure la croissance économique Favorise les investissements Assure le développement	Problème de transfert de compétence Mauvaise volonté politique du gouvernement Investissement pour la création de nouveaux sites Problème de revalorisation des sites existants Difficultés de formation des gestionnaires de ces sites Problème de sécurisation des touristes
Grand Popo	absent			
Bonou	absent			

L'identification d'une filière porteuse unique pouvant servir de levier pour la promotion de l'économie locale place le palmier à huile en tête dans la zone (Bopa, Athiémé, Adjohoun) suivi par le tourisme (Cotonou, Ouidah). Les cultures maraîchères (Sèmè-Pdji), la riziculture (Dangbo), la production du maïs (Comè) et la production halieutique (Aguégués) ont été retenues par une commune chacune. Les principaux handicaps au développement de ces filières notamment pour la production agricole sont les aléas climatiques, le non aménagement des sites, la dégradation des sols et les difficultés d'accès aux intrants. Pour le tourisme, les menaces proviennent de la débauche, du banditisme, de l'insécurité des touristes, du manque de moyens financiers pour la revalorisation des sites,